

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2021-54(GRH)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et un et le 23 novembre, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 9 novembre 2021

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 4

Absents : 1

Votants : 4

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

Étaient présents : Monsieur Claude BONDIL, 2^{ème} vice-président ; monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président ; madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau.

Était excusée : Madame Patricia PAUL, 1^{ère} vice-présidente.

Objet : Ajustement de l'organigramme fonctionnel

Le Président expose :

L'organigramme fonctionnel du SDIS a été arrêté en février 2017 et a fait l'objet d'ajustements en octobre 2019, novembre 2020, mars, juin et octobre 2021.

A chaque fonction recensée dans l'organigramme correspond un grade cible qui permet de maintenir une cohérence hiérarchique de l'ensemble des services, des compagnies et des groupements, tout en offrant des perspectives d'évolution de carrière aux agents. Cependant, par dérogation, l'agent pourra détenir un grade immédiatement supérieur au grade cible visé, si l'intérêt du service le nécessite, en fonction des possibilités offertes par le tableau des emplois permanents et des capacités budgétaires de l'établissement.

Le grade sommital du chef de bureau logistique affecté au groupement technique et logistique est technicien (B). Or, l'agent affecté à ce poste vient d'être admis au concours externe de technicien territorial principal de 2^e classe. Aussi, il vous est proposé de modifier le grade sommital et de le positionner en B+, comme cela est déjà le cas pour les chefs de bureau qui encadrent une équipe.

La répartition, groupement par groupement, se fait de la manière suivante :

DIRECTION (DIR) :

Directeur départemental, Chef de corps	Colonel hors classe
Directeur départemental adjoint, Chef de corps adjoint	Colonel
Assistant de direction, chargé de la communication	Attaché
Assistant de direction, chargé des instances	Attaché
Chargé de mission « projets européens »	Contractuel catégorie A
Chargé de mission hygiène et sécurité	Rédacteur
Service développement du volontariat :	
➤ Officier SPP (également chef de compagnie)	Commandant
➤ Assistant de direction	Attaché
➤ Officier SPV, chargé du développement	Commandant SPV
Officier référent volontariat, siégeant au CODIR	Commandant SPV

GROUPEMENT GESTION DES RISQUES (GGR) :

Chef de groupement

Lieutenant-colonel

Service prévention des risques :

➤ Chef de service

Commandant

○ **Bureau prévention / prévision :**

- Chef de bureau
- Officier préventionniste (2)
- Prévisionniste

Lieutenant hcl
Lieutenant 1cl
Lieutenant 1cl

○ **Bureau cartographie :**

- Chef de bureau
- Agent SIG
- Agent reconnaissance OPS
- Géomaticien

Ingénieur territorial
Adjudant
Agent de maitrise principal
Agent de maitrise principal

Service opérations :

➤ Chef de service

Commandant

○ **Bureau de la mise en œuvre opérationnelle :**

- Chef de bureau

technicien

○ **CTA-CODIS**

- Chef de centre
- Chef de salle (5)
- Opérateur (9)

Lieutenant hcl
Lieutenant 2cl
Sapeur à sergent

Secrétariat de groupement :

- Assistant du chef de groupement
- Assistant

Rédacteur
Adjoint administratif principal 1cl

GROUPEMENT RESSOURCES HUMAINES (GRH) :

Chef de groupement

Commandant

Service des ressources humaines :

➤ Chef de service

Attaché(e)

○ **Bureau des personnels permanents (SPP/PATS) :**

- Chef de bureau
- Assistant de gestion

Rédacteur principal 1cl
Adjoint administratif principal 1cl

○ **Bureau des personnels volontaires (SPV) :**

- Chef de bureau
- Assistant de gestion

Rédacteur principal 1cl
Adjoint administratif principal 1cl

Service formation :

➤ Chef de service

Capitaine

○ **Bureau de la mise en œuvre des formations :**

- Chef de bureau
- Responsable pédagogique (2)
- Assistant technique

Lieutenant hcl
Adjudant
Agent de maitrise principal

○ **Bureau de l'ingénierie pédagogique :**

- Chef de bureau Lieutenant hcl
- Assistant de gestion Adjoint administratif principal 1cl

Secrétariat de groupement :

- Assistant du chef de groupement Rédacteur

GROUPEMENT TECHNIQUE ET LOGISTIQUE (GTL) :

Chef(fe) de groupement Commandant

Service technique :

- Chef de service Capitaine

○ **Bureau du parc roulant :**

- Mécanicien Itinérant (2) Adjoint technique principal
1cl

○ **Bureau logistique :**

- Chef de bureau Technicien principal 1^{re} cl
- Contrôleur EPI Agent de maîtrise principal
- Magasinier / coursier (2) Adjoint technique principal
1cl

Service infrastructures :

- Chargé d'opérations Ingénieur
- Assistant (0,5) Adjoint administratif principal 1cl

Service informatique / téléphonie / transmissions :

- Chef de service Technicien principal 1cl
- Technicien Technicien
- Agent technique (2) Agent de maîtrise principal

Secrétariat de groupement et accueil :

- Assistant du chef de groupement Rédacteur
- Assistant, chargé d'accueil Adjoint administratif principal 1cl

GROUPEMENT SANTÉ ET SECOURS MÉDICAL (G2SM) :

Médecin-chef
exceptionnelle Médecin classe

Chefferie :

- Médecin de chefferie Médecin hors classe
- Cadre de santé de chefferie cadre de santé 2 cl

Pharmacie à usage intérieur :

- Pharmacien gérant Pharmacien classe normale
- Assistant de gestion Adjoint administratif principal 1cl

Secrétariat de chefferie :

- Assistant du médecin-chef Rédacteur

GROUPEMENT FINANCES (FIN)

Chef de groupement Attaché principal

Service finances :

- Chef de service Rédacteur principal 1cl
- Assistant de gestion Adjoint administratif principal 1cl

Service de la commande publique :

- > Chef de service
- > Assistant de gestion

Rédacteur principal Icl
Adjoint administratif principal Icl

CIS MANOSQUE

Chef du CIS Manosque, chef de la compagnie

Commandant

Adjoint au chef de Cis de Manosque
Officier de garde
Chef d'agrès tout engin (5)
Chef d'agrès une équipe, chef d'équipe, équipier (8)
Assistant(e)

Lieutenant hcl
Lieutenant Icl
Adjudant
Sapeur à sergent
Adjoint administratif principal Icl

CIS FORCALQUIER

Chef de la compagnie, chef du CIS Forcalquier
Chef d'agrès tout engin, sous-officier de garde (3)
Assistant(e) (0,5)

Capitaine
Adjudant
Adjoint administratif principal Icl

CIS DIGNE-LES-BAINS

Chef du CIS Digne-les-Bains, chef de la compagnie

Capitaine

Adjoint au chef du CIS Digne-les-Bains
Chef d'agrès tout engin, sous-officier de garde (5)
Chef d'agrès une équipe, chef d'équipe, équipier (8)

Lieutenant Icl
Adjudant
Sapeur à sergent

CIS CASTELLANE

Chef de la compagnie, chef du CIS Castellane*

Capitaine

Secrétariat mutualisé des compagnies de Digne-les-Bains et Castellane :

- > Assistant

Adjoint administratif principal Icl

CIS SISTERON

Chef(fe) de la compagnie, chef(fe) du CIS Sisteron

Capitaine

CIS BARCELONNETTE

Chef de la compagnie, chef(fe) du CIS Barcelonnette*

Capitaine

Secrétariat mutualisé des compagnies de Sisteron et Barcelonnette :

- > Assistant

Adjoint administratif principal Icl

* la fonction de chef CIS peut être tenue par un officier SPV

SYNTHÈSE :

Filière sapeurs-pompiers professionnels (73) :

Grade	Nombre	Pour rappel - Délibération CASDIS n° 2021-45
Colonel hors classe	1	1
Colonel	1	1
Lieutenant-colonel	1	1
Commandant	6	6
Capitaine	7	7
Lieutenant hors classe	5	5
Lieutenant première classe	5	5
Lieutenant deuxième classe	5	5
Adjudant	16	16
Sergent	25	25
Caporal à sapeur		

SOUS TOTAL 1	72	72
---------------------	-----------	-----------

Grade	Nombre	Pour rappel - Délibération CASDIS n° 2021-45
Médecin classe exceptionnelle	1	1
Médecin hors classe	1	1
Pharmacien classe normale	1	1
Cadre de santé deuxième classe	1	1
Infirmier hors classe	0	0
SOUS TOTAL 2	4	4

Filière administrative (26) :

Grade	Nombre	Pour rappel - Délibération CASDIS n° 2021-45
Attaché principal	1	1
Attaché	4	4
Rédacteur principal première classe	4	4
Rédacteur	5	5
Adjoint administratif principal première classe à adjoint administratif	12	12
SOUS TOTAL 3	26	26

Filière technique (16) :

Grade	Nombre	Pour rappel - Délibération CASDIS n° 2021-45
Ingénieur	2	2
Technicien principal première classe	2	1
Technicien	3	3
Agent de maîtrise principal à agent de maîtrise	6	6
Adjoint technique principal première classe à adjoint technique	3	4
SOUS TOTAL 4	16	16

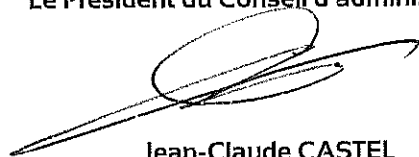
TOTAL : 118 emplois permanents

Le comité technique a rendu un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 4 novembre 2021.

Il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL